

atténuant les tensions qui peuvent apparaître. Peut-être pouvons-nous nous inspirer ici de quelques idées européennes : tout d'abord, le principe de subsidiarité selon lequel la prise de décisions et l'administration des règles doivent être confiées au palier de gouvernement le plus proche de la collectivité locale, sans pour autant perdre de son efficacité; et ensuite, la notion de reconnaissance réciproque selon laquelle les pays partenaires ont suffisamment confiance en leur capacité respective d'élaborer des règlements pour accepter un système d'intégration dans lequel les règles n'ont pas besoin d'être identiques – ou harmonisées – pourvu qu'elles poursuivent les mêmes fins. Mais pour parvenir à un tel consensus, il est évident que l'ordre du jour futur de la politique commerciale devra être axé sur des considérations inter-régionales, tout autant qu'intra-régionales.

Comme je l'ai déjà laissé entendre, les dirigeants ne peuvent s'accaparer tout le mérite du mouvement vers le libre-échange international. Ce que nous pouvons faire, c'est nous assurer que les règles qui régissent cette nouvelle réalité mondiale tiennent compte de nos intérêts réciproques et ne nous soient pas simplement imposées par les acteurs les plus influents. En d'autres mots, nous devons veiller à ce que la transition vers la mondialisation des marchés soit aussi juste et équitable que possible. Il s'agit de bien plus qu'un énoncé de principe pour le Canada; c'est l'intérêt national qui est en jeu. Si nous menons 80 p. 100 de nos échanges commerciaux avec un seul partenaire, nous devons, à l'évidence, nous doter d'un régime de règles et d'obligations propres à discipliner notre relation. Par définition, notre politique devrait être orientée vers les États-Unis. Nous avons négocié l'ALE et plus tard l'ALENA afin de mieux ériger cette structure. Mais il y a plus d'une façon de harnacher un éléphant. Le libre-échange version ALENA a essaimé en Asie, et mènera peut-être à l'établissement d'une relation commerciale plus vigoureuse avec l'Europe – ce qui renforcera un régime mondial centré sur l'OMC. Non seulement cette stratégie qui consiste à ériger une architecture de cercles chevauchants de libre-échange renforce-t-elle le système des échanges mondiaux, mais aussi la relation, si importante, que nous entretenons avec les États-Unis.

Le Canada est bien placé pour aider à ériger ces nouvelles structures. Nous avons joué un rôle prépondérant dans l'évolution de l'idée d'une Organisation mondiale du commerce dans les années 1980, en tirant parti de plusieurs des concepts mis de l'avant par des personnes telles Sylvia Ostry. Nous avons été des partenaires actifs et innovateurs de l'ALENA et de l'APEC dans les années 1990. Nous cherchons présentement à établir des rapprochements avec l'Union européenne. Mais au-delà de ces initiatives, notre pays est à la recherche d'un idéal englobant. Dans les valeurs et la culture canadiennes, la notion de règle de droit occupe une place centrale et apparaît comme l'essence même de la civilisation, tant dans chacun des pays que dans les